



Parcelle de terrain limitrophe de ma propriété

Par Visiteur

J'ai acquis par acte notarié une parcelle de terrain limitrophe de ma propriété. En amont de cette parcelle se situe un chemin communal existant sur le cadastre mais non praticable. Le géomètre mandaté par la mairie a borné cette parcelle à la limite de ma propriété ne tenant pas compte de mon achat. D'après un plan en sa possession, relatif au dépôt du permis de construire du lotissement (1975) le chemin communal avait été transféré sur cette parcelle. Le chemin communal a une largeur de 8 mètres maintenant. La mairie ne possède aucun document relatif à ce transfert. Sur mon acte de propriété est bien marqué qu'il n'y a aucune servitude. Je voudrais savoir lors d'un transfert ou d'un achat, quels sont les documents officiels que la mairie devrait avoir obligatoirement ?

Je vous remercie de votre réponse
Cordialement votre.

Par Visiteur

Bonjour.

Il n'existe aucun document type en la matière ce qui pose un problème. En effet, le domaine public étant imprescriptible (c'est à dire que même si vous prenez possession de ce chemin pendant plus de 30 ans, la mairie pourra toujours agir contre vous.)

Vous avez trouvé trace de ce transfert dans le plan du géomètre mais comment ce transfert s'est-il organisé? En effet, je vois mal une mairie abandonner gratuitement un chemin lui appartenant.

Ce chemin figure-t-il sur l'un quelconque de vos titres de propriété?

Bien cordialement.